

CAP

PROPRETE DE L'ENVIRONNEMENT URBAIN –

COLLECTE ET RECYCLAGE

(PEUCR)

(Session 2026)

RÈGLEMENT D'EXAMEN :

Certificat d'aptitude professionnelle spécialité Propreté de l'Environnement urbain - Collecte et Recyclage			Scolaires (établissements publics et privés sous contrat)		Scolaires (établissements privés hors contrat)	
			Apprentis (CFA et sections d'apprentissage habilités)		Apprentis (CFA et sections d'apprentissage non habilités)	
			Formation professionnelle continue (établissements publics)		Formation professionnelle continue (établissements privés)	
			enseignement à distance		- candidats libres	
Épreuves			Unités	Coef.	Mode	Durée
Unités professionnelles						
EP1 : Techniques de nettoyage et de propreté urbaine			UP1	5 (1)	CCF	Ponctuel pratique et oral
EP2 : Techniques de collecte			UP2	3	CCF	3h max + 1h PSE
EP3 : Techniques de traitement/valorisation des déchets			UP3	4	CCF	Ponctuel pratique et oral
						1h30 max
Unités d'enseignement général						
EG1 : Français et Histoire-Géographie - Éducation civique			UG1	3	CCF	Ponctuel écrit et oral
EG2 : Mathématiques sciences physiques et chimiques			UG2	2	CCF	2h15
EG3 : Éducation physique et sportive			UG3	1	CCF	Ponctuel écrit
						2h
Épreuve facultative : Langue vivante			UF		Ponctuel oral	20 minutes

CCF. : Contrôle en cours de formation.

(1) dont coefficient 1 pour la Prévention, Santé, Environnement (PSE).

ÉPREUVE EP1 : Techniques de nettoyage et de propreté urbaine

UP1 / Coefficient : 5 (4 +1)

OBJECTIFS ET CONTENUS DE L'ÉPREUVE

L'épreuve permet de vérifier que le candidat est capable :

- de réaliser l'état des lieux d'un site ;
- d'organiser son activité en tenant compte des contraintes et aléas ;
- de mettre en œuvre des techniques professionnelles de nettoyage et de propreté urbaine ;
- de réaliser des opérations de contrôle, de maintenance.

Elle permet également de vérifier les connaissances et les compétences de la prévention santé environnement.

COMPÉTENCES ÉVALUÉES

Cette épreuve porte sur tout ou partie des compétences terminales : C11, C21, C22, C31, C35, C41, C52 et des savoirs S1.3, S1.4 et S2.2, S2.3 qui leur sont associés.

CRITÈRES D'ÉVALUATION

L'épreuve permet d'évaluer :

- La maîtrise des techniques professionnelles ;
- L'application des règles d'hygiène, de sécurité et de protection de l'environnement ;
- L'organisation rationnelle des activités, la rigueur et le soin dans la mise en œuvre ;
- Le respect des procédures ;
- La maîtrise des opérations de contrôle ;
- La pertinence et la justification des choix effectués (aspects technologiques, scientifiques, méthodologiques) ;
- Le comportement professionnel face à la hiérarchie, à la clientèle éventuelle ou face à une situation imprévue ;
- La mobilisation des savoirs associés à ces techniques.

MODES D'ÉVALUATION

A - Contrôle ponctuel : évaluation pratique et orale
durée 3h maximum dont 10 minutes d'oral + 1h de PSE

Cette épreuve se déroule sous la responsabilité du chef de centre d'examen, en centre de formation ou sur site.

Elle porte sur deux activités du secteur du nettoyage.

À partir d'une situation professionnelle il est demandé au candidat :

- d'inspecter le site de l'intervention afin d'en évaluer l'état et le niveau de propreté,
- de prendre connaissance des documents relatifs à l'opération de nettoyage,
- de conduire une opération de nettoyage,

- de mettre en œuvre des mesures adaptées en cas de dysfonctionnement ou de danger éventuel,
- de contrôler la qualité de la prestation,
- d'adopter une posture professionnelle adéquate,
- de justifier les choix qu'il a opérés.

À l'issue de la partie pratique, le candidat est évalué oralement sur les savoirs associés correspondant à la situation professionnelle support de l'activité. Cette partie représente 20% de la note finale.

B - Contrôle en cours de formation

Le contrôle en cours de formation s'appuie sur une situation d'évaluation organisée en établissement de formation, dans le cadre des activités habituelles, selon les mêmes modalités que l'épreuve ponctuelle et avec le même niveau d'exigence. Elle donne lieu à une proposition de note.

Cette situation d'évaluation est organisée au cours de la dernière année de formation, par les enseignants responsables des enseignements professionnels. La commission d'évaluation est composée d'un enseignant de spécialité et d'un professionnel dans toute la mesure du possible.

L'inspecteur de l'Éducation nationale de la spécialité veille au bon déroulement du contrôle en cours de formation.

OBJECTIFS

L'objectif est d'évaluer les compétences du candidat à :

- conduire une démarche d'analyse de situations en appliquant la démarche de résolution de problème et/ou l'approche par le risque ;
- mobiliser des connaissances scientifiques, juridiques et économiques ;
- proposer des mesures de prévention adaptées ;
- agir de façon efficace face à une situation d'urgence.

L'évaluation porte notamment sur :

- le respect des étapes de la démarche mise en œuvre ;
- l'exactitude des connaissances ;
- la pertinence des mesures de prévention proposées ;
- l'efficacité de l'action face à une situation d'urgence.

MODALITÉS D'ÉVALUATION

a) Contrôle en cours de formation (noté sur 20)

Le contrôle en cours de formation est organisé à partir de deux situations d'évaluation. Chaque situation est notée sur 10 points.

Première situation d'évaluation (écrite - 1 heure)

Elle permet en fin de première année de formation l'évaluation par sondage des compétences des modules 1, 2 et 3, santé, consommation et parcours professionnel. Le sujet comporte plusieurs questions indépendantes ou liées sur les modules correspondants. Il permet d'évaluer des capacités et des connaissances. A partir d'une situation de la vie professionnelle ou quotidienne, le candidat doit notamment appliquer une démarche d'analyse.

Deuxième situation d'évaluation

Elle permet au cours de la deuxième année de formation l'évaluation par sondage des compétences du module 4, environnement professionnel.

Elle est constituée de deux parties :

- une évaluation écrite d'une durée de 1 heure portant sur l'ensemble du module à l'exception des situations d'urgences.
Elle prend appui sur une situation professionnelle accompagnée d'une documentation. Elle permet d'évaluer l'application de la démarche d'approche par le risque et les connaissances relatives à l'environnement professionnel.
- une évaluation pratique prenant en compte les résultats obtenus lors de la formation de base au secourisme ou du recyclage SST.

Pour les candidats en situation de handicap, une adaptation de cette évaluation pratique doit être proposée sous forme orale ou écrite.

L'évaluation écrite est notée sur 8 points, l'évaluation pratique sur 2 points.

b) Épreuve ponctuelle (notée sur 20) 1 heure

Le sujet se compose de deux parties indépendantes, correspondant l'une aux modules 1 à 3, l'autre au module 4. Chaque partie comporte plusieurs questions sur chacun des modules.

Première partie : Le sujet sur 10 points comporte plusieurs questions indépendantes ou liées sur les modules correspondants. Il permet d'évaluer des capacités et des connaissances. A partir d'une situation de la vie professionnelle ou quotidienne, le candidat doit notamment appliquer une démarche d'analyse.

Deuxième partie : Le sujet comporte lui-même deux parties : 

- l'une notée sur 8 points prend appui sur une situation professionnelle accompagnée d'une documentation. Elle permet d'évaluer l'application de la démarche d'approche par le risque et les connaissances relatives à l'environnement professionnel.
- l'autre notée sur 2 points permet d'expliquer la conduite à tenir dans une situation d'urgence.

En ce qui concerne l'évaluation d'un risque professionnel, elle pourra porter sur un risque dont l'étude n'est pas obligatoire. Dans ce cas, le candidat disposera de documents ressources lui permettant de proposer une démarche de prévention.

ÉPREUVE EP2 : Techniques de collecte

UP2 / Coefficient : 3

OBJECTIFS ET CONTENUS DE L'ÉPREUVE

L'épreuve permet de vérifier que le candidat est capable de :

- de prendre connaissance du site, de l'environnement de travail et du type de collecte demandée ;
- d'appliquer les consignes données : techniques, procédures, sécurité ;
- d'effectuer les opérations de collecte avec les moyens affectés ;
- d'utiliser les outils de gestion et de suivi des collectes ;
- de rendre compte des opérations effectuées ;
- de mesurer l'impact de son activité sur l'environnement immédiat ;
- de réaliser les opérations d'entretien courant et de maintenance préventive des matériels.

COMPÉTENCES ÉVALUÉES

Cette épreuve porte sur tout ou partie des compétences terminales : C32, C34, C43, C53 et des savoirs S1.2, S1.4 et S2.1, S2.4 qui leur sont associés.

CRITÈRES D'ÉVALUATION

L'épreuve permet d'évaluer :

- la maîtrise des techniques de collecte ;
- l'application des règles d'hygiène, de sécurité et de protection de l'environnement ;
- la réalisation des opérations d'entretien courant et la maintenance préventive des matériels ;
- la transmission d'informations par l'intermédiaire d'un outil de communication adapté ;
- la mobilisation des savoirs associés à ces activités professionnelles.

MODES D'ÉVALUATION

A - Contrôle ponctuel : évaluation pratique et orale **durée 1h30 maximum dont 10 minutes d'oral**

Cette épreuve se déroule sur site sous la responsabilité du chef de centre d'examen.

À partir d'une situation professionnelle donnée, il est demandé au candidat :

- de réaliser tout ou partie d'une opération de collecte des déchets ;
- de mettre en œuvre les opérations d'entretien courant et de maintenance préventive des matériels ;
- de respecter les procédures d'hygiène, de sécurité et de protection de l'environnement ;
- de rendre compte des opérations effectuées à l'aide d'un outil de communication propre à l'entreprise.

À l'issue de la partie pratique, le candidat est évalué oralement sur ses connaissances relatives à tout ou partie des savoirs associés S1.2, S1.4 et S2.1, S2.4 ainsi que son aptitude à les mobiliser dans la situation professionnelle rencontrée.

L'oral d'une durée de 10 minutes, est évalué et représente 20% de la note finale.

La commission d'évaluation est constituée de deux membres, un enseignant de la spécialité et un professionnel dans toute la mesure du possible ou deux enseignants de la spécialité le cas échéant.

B - Contrôle en cours de formation

Le contrôle en cours de formation s'appuie sur les activités effectuées au cours de la PFMP.

Elle consiste en une évaluation conduite par le tuteur en entreprise à partir d'une situation professionnelle donnée.

Les modalités et le niveau d'exigence, sont identiques à ceux de l'épreuve ponctuelle.

En fin de période, un bilan est réalisé conjointement par le tuteur et un enseignant de l'enseignement professionnel. Il donne lieu à une proposition de note.

L'inspecteur de l'Éducation nationale de la spécialité veille au bon déroulement du contrôle en cours de formation.

EP3 : Techniques de traitement/valorisation des déchets

UP3 / Coefficient : 4

OBJECTIFS ET CONTENUS DE L'ÉPREUVE

L'épreuve permet de vérifier que le candidat est capable de :

- de prendre connaissance du poste et du travail demandé ;
- d'appliquer les consignes données : techniques, procédures, sécurité ;
- de réceptionner la matière d'œuvre en vue du tri ;
- d'effectuer les opérations de tri manuel et/ou mécanisé ;
- de rendre compte des opérations effectuées voire des aléas habituels.

COMPÉTENCES ÉVALUÉES

Cette épreuve porte sur tout ou partie des compétences terminales : C12, C23, C33, C42 et C51 et les savoirs S1.1, S1.4 et S2.5 qui leur sont associés.

La compétence C53 peut être mobilisée dans cette épreuve.

CRITÈRES D'ÉVALUATION

L'épreuve permet d'évaluer :

- la maîtrise des gestes techniques ;
- la réalisation des activités dans le respect des procédures ;
- l'application des règles d'hygiène, de sécurité et de protection de l'environnement ;
- la communication professionnelle en interne ;
- la mobilisation des savoirs associés à ces activités.

MODES D'ÉVALUATION

**A - Contrôle ponctuel : évaluation pratique et écrite
durée 1h30 maximum dont 30 min d'écrit**

Cette épreuve se déroule sous la responsabilité du chef de centre d'examen, en centre de formation ou éventuellement sur site.

L'épreuve comporte deux parties : une partie pratique, notée sur 50 points et une partie écrite notée sur 30 points.

Partie pratique : à partir d'une situation professionnelle donnée, il est demandé au candidat :

- d'organiser son activité de tri ;
- d'effectuer les opérations de tri manuel ou mécanisé ;
- de respecter les procédures de sécurité ;
- de rendre compte des opérations effectuées.

Partie écrite : Elle a pour but de vérifier les connaissances du candidat relatives à tout ou partie des savoirs associés S1.1, S1.4 et S2.5 ainsi que son aptitude à les mobiliser dans une situation professionnelle. Elle comporte de 5 à 7 questions indépendantes.

La commission d'évaluation est constituée de deux membres, un enseignant de la spécialité et un professionnel dans toute la mesure du possible ou de deux enseignants de la spécialité le cas échéant.

B - Contrôle en cours de formation

Le contrôle en cours de formation comporte deux situations d'évaluation :

- une situation d'évaluation pratique qui s'appuie sur les activités effectuées au cours de la PFMP. Elle consiste en une évaluation conduite par le tuteur en entreprise à partir d'un document fourni par l'établissement de formation.

Les modalités et le niveau d'exigence, sont identiques à ceux de l'épreuve ponctuelle.

En fin de période, un bilan est réalisé conjointement par le tuteur et un enseignant de l'enseignement professionnel. Il donne lieu à une proposition de note sur 50 points.

- une situation d'évaluation écrite organisée en établissement de formation, dans le cadre des activités habituelles, selon les mêmes modalités que l'épreuve ponctuelle et avec le même niveau d'exigence. La proposition de note, sur 30 points, est établie par l'enseignant du domaine professionnel concerné.

L'inspecteur de l'Éducation nationale de la spécialité veille au bon déroulement du contrôle en cours de formation.

RÉFÉRENTIEL DES ACTIVITÉS PROFESSIONNELLES

Définition de l'emploi et secteurs professionnels

Le titulaire du certificat d'aptitude professionnelle Propreté de l'Environnement urbain - Collecte et Recyclage est un professionnel qualifié, salarié d'une entreprise ou d'un organisme du secteur public ou privé, qui exerce les emplois suivants :

- Dans le secteur du nettoyage :
 - agent de nettoyage manuel,
 - agent de nettoyage mécanisé,
 - conducteur d'engins de nettoyage*;
- Dans le secteur de la collecte des déchets :
 - agent ou équipier de collecte,
 - conducteur de benne à ordures ménagères*,
 - conducteur de bennes à déchets industriels*,
 - ambassadeur de tri,
 - agent d'accueil et de contrôle de déchetterie,
 - conducteur d'engins de transfert*;
- Dans le secteur du traitement et de la valorisation des déchets :
 - agent d'accueil, de pesée, d'enregistrement des déchets,
 - agent de tri,
 - opérateur de démantèlement,
 - opérateur en centre de transit, de regroupement et de tri,
 - conducteur de presses*,
 - conducteur de machines nécessaires au traitement des déchets*,
 - conducteur d'engins de transfert*.

** après obtention des habilitations adéquates en cours de validité et du permis poids lourds.*

Fonctions et activités exercées

Dans l'exercice de sa profession, le titulaire du certificat d'aptitude professionnelle Propreté de l'Environnement urbain - Collecte et Recyclage exerce en autonomie totale ou partielle les fonctions suivantes :

- communication en situation professionnelle ;
- organisation de l'activité ;
- mise en œuvre des techniques professionnelles ;
- participation aux opérations de traçabilité et de contrôle.

L'exercice du métier prend en compte en permanence et de manière transverse :

- la connaissance de l'entreprise ou du contexte professionnel ;
- les réglementations en vigueur ;
- l'hygiène, la santé et la sécurité au travail ;
- la qualité ;
- le développement durable, le respect de l'environnement ;
- la maîtrise des outils numériques et de logiciels professionnels.

Fonction communication en situation professionnelle	
Activités	Tâches
Accueil, conseil et suivi	Relation, conseil et information aux clients et aux usagers Repérage des contraintes techniques ou environnementales Prise en compte d'éventuels dysfonctionnements
Transmission de l'information	Réalisation de compte rendu écrit et transmission à l'oral et via les outils numériques d'information à l'interne Enregistrement de données Signalement de situations dangereuses ou d'incidents

Fonction organisation de l'activité	
Activités	Tâches
Préparation du travail	Se situer dans un environnement, une culture métier, une organisation, une équipe de travail Identification du besoin, de la demande (attentes du client, des usagers, délais...) Prise en compte des contraintes liées à l'environnement professionnel : - état initial du site d'intervention, des outils et équipements de travail ; - spécificité du contexte (lieu, usagers, évènement particulier...) ; - hygiène, santé et sécurité au travail ; - développement durable et protection de l'environnement Préparation du poste de travail, des matériels, des engins
Réalisation du travail	Suivi des activités en cours de réalisation Régulation des aléas Remise en état de l'environnement de travail Rendu compte de l'activité
Aide à la gestion administrative et économique des flux	Identification et contrôle des matières entrantes Suivi des flux entrants et sortants Contrôle qualité et traçabilité Suivi des matériels et des engins Renseignement du bordereau de suivi des déchets et autres documents administratifs

Fonction mise en œuvre des techniques professionnelles

Techniques de nettoyage

Activités	Tâches
Entretien de la voirie et des espaces publics Entretien des centres de vie	Prise en compte du type de déchet, tri et orientation selon leur nature Réalisation de l'intervention par techniques manuelles et mécanisées Ramassage de déchets et élimination des décharges sauvages Nettoiemnt des espaces particuliers : cours d'écoles, esplanades de musées... Ramassage des feuilles en mode chantier Nettoiemnt après manifestations
Entretien du mobilier urbain Traitement en vue de l'élimination des graffitis et des tags, des pâtes à mâcher	Décollage d'affiches Enlèvement d'affichage sauvage, d'autocollants... Nettoyage manuel ou mécanisé du mobilier urbain Application manuelle d'un produit ou d'une protection dans un objectif préventif ou curatif
Opérations de viabilité hivernale Opérations de nettoyage de plage	Réalisation de l'intervention par techniques manuelles ou mécanisées Entreposage des produits collectés dans un lieu approprié

Techniques de collecte

Activités	Tâches
Collecte des déchets ménagers ou assimilés	Réalisation des différents types de collecte : - en porte à porte par des bacs roulants ou sacs (service complet ou service normal) ; - en apport volontaire en vrac sur site dédié, en silos ou containers (enterrés ou aériens), en déchèterie ; - à domicile pour les objets encombrants
Collecte des déchets auprès des industriels ou de professionnels	Réalisation des différents types de collecte : - sur site par pose et dépose de bennes, de containers, de compacteurs dans le respect du cahier des charges ; - sur site avec un conditionnement particulier selon la nature du déchet ; - en apport volontaire en déchèterie

Techniques de tri et d'orientation des déchets en vue du transfert, traitement et recyclage - valorisation

Activités	Tâches
Réception	Accueil, réception et orientation sur sites : - en déchèteries ; - en centres de tri, de transfert ; - en installations de stockage ; - en industries de recyclage
Tri Dépollution Démantèlement Orientation	Tri des déchets ferreux et non ferreux, plastiques, papiers, cartons, bois, verre, piles et lampes, textiles, solvants, pneus, déchets verts, du bâtiment... Tri des matières issues du démantèlement Tri des déchets des équipements électriques et électroniques Orientation des matières vers la filière de traitement adaptée
Conditionnement Stockage	Mise en œuvre de traitements spécifiques préalables au conditionnement Conditionnement des déchets chez le client, en centre de tri, en déchetterie, en centre de transfert, au sein de l'entreprise de recyclage... Mise en place de la traçabilité des déchets, matières, produits et stockage
Transfert	Transfert des déchets, matières et produits

Fonction participation aux opérations de traçabilité et de contrôle	
Activités	Tâches
Contrôle des équipements Maintenance préventive et de premier niveau	Vérification du matériel et équipements avant chaque intervention Réalisation des opérations de maintenance préventive en vue de garantir un bon état de fonctionnement des matériels et des engins Identification et traitement du dysfonctionnement en respectant les consignes et les procédures notamment celles relatives à la sécurité Intervention selon la nature ou le niveau de gravité de l'anomalie et signalement à la personne qualifiée
Traçabilité des opérations	Suivi de la traçabilité des déchets par enregistrement des informations pertinentes à chaque étape de la procédure
Contrôle qualité des prestations	Réalisation de contrôles qualitatif et quantitatif au cours de l'activité Réalisation de contrôle visuel, de contrôle par prélèvement ou à l'aide d'appareil de mesures Enregistrement des résultats Repérage et signalement des prestations non conformes Application des mesures correctives voire de mesures d'urgence

TABLEAU DE CORRESPONDANCE D'ÉPREUVES ET UNITÉS

Certificat d'aptitude professionnelle Spécialité : OIR (opérateur des industries du recyclage) Défini par l'arrêté du 8 aout 2000 Dernière session 2016		Certificat d'aptitude professionnelle Spécialité : Propreté de l'Environnement urbain - Collecte et Recyclage Créé par l'arrêté du 10 mars 2015 Première session 2017	
<i>Épreuves ou sous épreuves</i>	<i>Unités</i>	<i>Épreuves ou sous épreuves</i>	<i>Unités</i>
Unités professionnelles			
EP1 : Techniques de tri des matériaux	UP1 +	EP3 : Techniques de traitement/ valorisation des déchets	UP3
EP2 : Techniques de réception, de conditionnement, de stockage	UP2		
		EP1 : Techniques de nettoyage et de propreté urbaine	UP1
		EP2 : Techniques de collecte	UP2

Certificat d'aptitude professionnelle Spécialité : GDU Défini par l'arrêté du 06 juillet 2004 Dernière session 2016		Certificat d'aptitude professionnelle Spécialité : Propreté de l'Environnement urbain - Collecte et Recyclage Créé par l'arrêté du 10 mars 2015 Première session 2017	
--	--	--	--

<i>Épreuves ou sous épreuves</i>	<i>Unités</i>	<i>Épreuves ou sous épreuves</i>	<i>Unités</i>
Unités professionnelles			
EP1 : Techniques de tri et orientation des déchets	UP1	EP3 : Techniques de traitement/ valorisation des déchets	UP3
EP2 : Techniques de collecte de déchets	UP2	EP2 : Techniques de collecte	UP2
EP3 : Techniques de nettoyage	UP3	EP1 : Techniques de nettoyage et de propreté urbaine	UP1